L'apprentissage des pupilles de la Nation

La question prépondérante de l'apprentissage pour le pupille, laquelle admet beaucoup de cas d'espèce différente a tout naturellement préoccupé les offices, plus particulièrement les offices départementaux.

L'Office des pupilles du département du Nord ne s'est pas laissé devancer, et après une série de conférences de la Commission permanente instituée à cet effet, dont la dernière eut lieu le 16 juin, il vient, en la matière, de mettre au point toute une réglementation.

MARCHE GÉNÉRALE DE L'APPRENTISSAGE

La condition de l'enfant en apprentissage est réglée par un contrat, passé préalablement entre l'Office et l'employeur de la profession choisie ou désignée comme l'orientation professionnelle la plus conforme aux aptitudes du pupille.

Le pupille fait un apprentissage complet d'une durée de trois ans.

Lorsqu'il a acquis une somme suffisante de connaissances techniques et d'expérience, en principe au terme de ces trois ans, il continue à bénéficier de l'appui moral de l'Office, qui lui a mis entre les mains, à l'expiration de la période d'apprentissage, un outillage approprié.

SUBVENTIONS DIVERSES

Pendant les six premiers mois de l'apprentissage, l'Office, quel que soit le salaire de l'enfant, accorde au pupille une subvention mensuelle de 100 francs.

A partir du sixième mois, et jusqu'à l'expiration de la durée des trois ans, la subvention primitive étant maintenue intégralement, on retire à l'enfant la moitié de son salaire.

Lorsqu'enfin le salaire normal est acquis, la subvention est supprimée, mais alors, le pupille, en possession d'un métier, est muni de l'outillage, grâce à une subvention.

Jusqu'ici, une subvention forfaitaire d'outillage était donnée à la fin de l'apprentissage. Elle variait suivant la profession.

La Commission permanente du département du Nord, demande *que cette subvention ne soit plus donnée d'une façon forfaitaire, mais que l'on établisse la liste des outils nécessaires par profession et suivant l'âge et la capacité de l'enfant.* Cette liste devra être revêtue du visa du patron occupant l'enfant, et du membre correspondant de l'Office. Les prix devront être portés en regard de chaque objet.

Une liste type, par profession, sera demandée par l'Office aux syndicats patronaux et ouvriers du département.

Au fur et à mesure que l'enfant approfondira son métier, d'autres subventions pourront lui être accordées pour remplacement ou complément d'outillage.

Les outils pourront être achetés par l'Office ou par une personne désignée à cet effet. Dans ce cas, ils seront remboursés sur présentation de la facture ; si la famille ne pouvait faire l'avance d'argent, l'Office délivrerait un bon d'achat correspondant. Le commerçant intéressé renverrait à l'Office, par l'intermédiaire du Président de la Section cantonale, le bon accompagné de la facture qui lui serait réglée.

Il reste à noter que l'Office des pupilles a obtenu de sérieux avantages dans l'achat des outils et machines destinés à ses protégés, en particulier pour l'achat des machines à coudre.

LES MÉTIERS AGRÉÉS

L'Office département des Pupilles de la Nation a arrêté la liste suivante des métiers agréés pour l'apprentissage des garçons et des filles :

Garçons. — Aide préparateur en pharmacie, ajuste, bijoutier, boucher, boulanger, bourrelier, carreleur, carrossier, casquetier, chaisier, chapelier, charcutier, charpentier-menuisier, charron, chaudronnier, chromiste, cimentier, ciseleur, coiffeur, conducteur d'auto, confiseur, cordier, cordonnier, corroyeur, coupeur, couvreur, cuisinier, dessinateur, ébéniste, électricien, éleveur, encadreur, facteur réparateur (instr. mus.), ferblantier, fondeur, forgeron, fourreur, fumiste, galochier, garnisseur, graveur horloger, jardinier-horticulteur, maçon, marbrier, maréchal-ferrant, marqueteur, mécanicien, mécanicien-ajusteur, mécanicien dentiste, menuisier, miroitier, modeleur, mouleur, mosaïste, opticien, outilleur, peintre, photographe, plâtrier, plombier-zinqueur, poêlier, pressieur, relieur, sellier, serrurier, sellier, sertisseur, soudeur, tailleur, tanneur, tapissier, tissage-filature, tolier, tonnelier, tourneur traceur, typographe, vannier, verrier, zingueur.

Filles. — Appiéceuse, bonnetière, brodeuse, cartonnière, chamarreuse, coiffeuse (dames), fourreuse, giletière imprimerie-linotypiste, lingère, modiste, confectionneuse pas à la division, dorseière, couturière, culottière, dentellière, ouvrière en tissage ou filature, passementière, piquûrière, relieuse, repasseuse, sténo-dactylo, stoppeuse, tailleuse, vannière.

Dans certains cas, l'employé est assujetti à un travail spécialisé, qui, à proprement parler, ne donne pas lieu à un apprentissage. On sait à ce sujet que la division des tâches poussée à l'extrême, a tué l'apprentissage.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu d'accorder la subvention lorsque le contrat comportera que l'enfant passe par les différents services.

Un tout est émis, d'autre part, pour qu'un contrat soit passé pour tous les apprentis, même lorsque ce contrat ne donne pas droit à la subvention. Dans ce dernier cas, il permettrait de suivre l'enfant, de s'intéresser à ses progrès, à son avenir ; de plus, il constituerait pour l'enfant une garantie au point de vue professionnel, pour l'acquisition des connaissances qu'exige son métier.

MOYENS DE PRÉVENIR LES ABUS ET SANCTIONS

Il est bien entendu, dans le processus général de l'apprentissage, que les candidats sont appelés à déclarer leur salaire. Or, il se pourrait que, dans certains cas, le salaire avoué ne soit pas le salaire réel et qu'il soit indiqué tel, de manière à bénéficier d'une subvention plus forte de la part de l'Office.

Pour éviter les abus de cet ordre et autres, la Commission propose :

1. De rechercher, par profession et par centre, les conditions d'usage pour l'apprentissage.
2. De visiter les enfants dans leur travail, afin de se rendre compte s'ils profitent vraiment des avantages que leur confère ce contrat, en apprenant sérieusement leur métier.

L'institution d'un régime de contrôle semble devoir s'imposer, tant en vue d'une sage économie dans la répartition du budget de l'Office départemental, que pour diriger à coup sûr et aider l'orientation professionnelle des pupilles.

Lorsque les abus seront constatés, surtout pour fausse déclaration de salaire au bénéfice du pupille, la subvention donnée par l'Office pourrait être diminuée ou supprimée.

Telle est, dans son ensemble, la réglementation de l'apprentissage, élaborée par l'Office départemental. Il serait superflu d'en souligner les avantages et le rendement social.

Grâce à l'activité de la Commission permanente, dont M. Buchelet est le secrétaire général, actif et compétent, la question, souvent si difficile de l'avenir des pupilles, est résolue.

A bon droit et dans un but hautement désintéressé, l'Office cherche en outre à étendre le bénéfice de son institution. Les tribunaux du Nord venant de prononcer trois refus d'adoption, il s'élève énergiquement contre une interprétation contraire, pour le moins, à l'équité, de l'article 1 de la loi du 26 octobr 1922, et a décidé d'intenter à ce sujet un recours en Conseil d'Etat.

La cause des pupilles, comme celle des deshérités, est digne d'une telle action.

F. R.

Notre Service de Renseignements

Nos lecteurs sont informés que pour recevoir un renseignement quelconque : points de droit, loyers, dommages de guerre ou culture, jardinage, etc, il leur suffit de couper le dernier en-tête de notre journal et de l'envoyer avec leur nom et adresse bien lisibles sur la demande de renseignements qu'ils formulent à M. le Chef du Service des Renseignements, 186 bis, rue de Paris, à Lille. — Joindre un timbre de 0.25 pour la réponse.

Les Examens à l'Université de Lille

SESSION DE JUIN 1924

CERTIFICAT D'ETUDES SUPERIEURES

Psychologie.— MM. Bernard, Bousson, Donamaria, Harbonnier, Legrand, Massez, Phelippeau, Waffler. — Mlles Delfolie, Francès, Gros, Massonnet Suzanne.

Philosophie générale et logique. — MM. Leroy, Poirion, Vandamme. — Mlle Rambaut.

Morale et Sociologie. — MM. Cluzel, Delevalée, Harbonnier, Leroy, Waffler. — MMlles Francès, Gros.

Pédagogie et Sciences annexes. — MM. Delevallée, Tièche.

Littérature française. — M. Tièche. — MMlles Monsinjon, Pélabon, Prudhomme, Sueur.

Histoire ancienne. — M. Costenoble. — MMlles Neyrinck, Villette.

Histoire du moyen-âge. — MM. Costenoble, Torris — Mlle Villette.

Histoire moderne et contemporaine. — MM. Barbry, Delobel, Fasquelle, Houriez, Lebœuf, Menne. — MMlles Coolzael, Doudelez, Sueur.

Géographie. — MM. Lherbier, Maunoury. — Mlle Verrast.

Histoire de l'art. — MMlles Buns, Leblanc, Mme Favieres.

Archéologie et histoire de l'art régionales. — Mlle Buns.

Etudes littéraires classiques. — M. Gondry. — Mlle Walleyn.

Littérature étrangère (Allemand). — Mlle Guyard.

(Anglais). — MM. Gondry, Van Smevoorde. MMlles Antoine, Boulanger, Chaudron, Dehaut.

Philologie (Allemand). — M. Studer.

(Anglais). — MM Gondry, Van Smevoorde. — MMlles Boulanger, Codron, Massonnet Suzanne, Prudhomme.

Etudes pratiques (Allemand). — MM. Caille, Fried, Meyer.

(Anglais). — MM. Gondry, Van Smevoorde.

LICENCE ES-LETTRES (Nouveau régime)

Ont été admis au grade de licencié :

MM. Gondry, Leroy, Poirion, Van Smevoorde. Mlle Villette.

LICENCE ES-LETTRES (Ancien régime

Ont été admis au grade de licencié :

Langues et Littératures classiques.— M. Chanteperdrix. — Mlle Dromby.

(Allemand). — MM. Arsigny, Deletre.

(Anglais). — MM. Bartier, Bellancourt, Portement. — MMlles Bénazet, Férez.

DIPLOMES D'ETUDES SUPERIEURES

Ont été reçus :

Langues classiques. — MM. Rigault, Béchet.

Histoire et Géographie. — M. Héroguer.

Allemand. — M. Granjard.

Anglais. — MM. Bars, Dehove, Leclercq, Sommier, Vuillemey. — MMlles Antoine, Lamblin, Serlooten, Six.

TRIBUNE DE L'ENSEIGNEMENT

Et les Instituteurs et Professeurs révoqués ?

On nous communique :

« La déclaration ministérielle annonce une amnistie large, sauf pour les « insoumis et les traîtres ».

Du haut de la tribune, une promesse formelle a été faite aux 25.000 cheminots révoqués pour faits de grève.

Mais nulle part, il n'a été question des instituteurs révoqués pour délit d'opinion et exercice du droit syndical.

Le gouvernement du Bloc des Gauches, les journaux officieux : « Quotidien », « Ere Nouvelle », « Lanterne », etc, restent muets.

Que signifie ce silence ?

Quelle nouvelle catégorie de criminels inventerait-on pour exclure nos 21 camarades du « large » projet d'amnistie ?

Rendez-nous nos camarades !

Vous nous avez promis justice et réparation.

Nos amis ont été frappés par un gouvernement de réaction pour avoir osé revendiquer le droit commun.

Réintégrez nos camarades révoqués !

La Fédération de l'Enseignement.

GASTON MINET, *Tailleur*

LILLE — 42, rue de Paris, 42 — LILLE

VETEMENTS Faits d'avance et SUR MESURE

Ouvert le Dimanche, de 9 heures à midi

10347.

LE REVEIL AGRICOLE

Comment tenir les comptes à la Ferme

Le cultivateur a toujours été réfractaire à la tenue d'une comptabilité, même réduite à sa plus simple expression. Il a la terreur des calculs et trouve qu'il a assez à faire dans son exploitation, sans perdre son temps à aligner des chiffres, dont l'utilité ne lui est pas démontrée.

Il faut dire aussi que les méthodes de comptabilité agricole, préconisées jusqu'à ce jour sont peu pratiques et font ressortir des pertes, alors que l'exploitation est prospère ou réciproquement. Il semble cependant que l'antique formule « *En culture, si l'on comptait tout, on ne gagnerait rien* » est bien périmée.

Le cultivateur met en œuvre un capital important, que l'on peut évaluer, pour les diverses cultures de notre région, à environ 3.000 fr. à l'hectare. Ce sont des instruments, des engrais, des semences, des aliments dont il doit faire l'acquisition, soit pour travailler et emblaver ses terres, soit pour nourrir son bétail. Il doit utiliser une main-d'œuvre, dont les exigences ne font que croître ; puis ce sont les impôts, les assurances, le fermage, etc.

D'autre part, il vend des céréales, des racines, des fourrages, des animaux. En fin de campagne, les recettes doivent nécessairement laisser un reliquat, qui constitue la rémunération du capital et celle du travail. Il n'y a que la comptabilité pour le mettre en relief.

Le cultivateur est soumis à l'impôt sur les bénéfices agricoles, établi à forfait ; si le chiffre en est trop élevé, il faut qu'il puisse prouver que le fisc abuse. Depuis la guerre, il vend bien toutes ses récoltes, les prix en sont relativement élevés, il n'est pas démontré que ses bénéfices soient importants, car il néglige d'évaluer son propre travail et celui des siens.

Enfin, le pelé, le galeux de paysan est toujours accusé de mercantilisme ; la tenue de quelques livres de comptes qui ne lui demanderait que 5 ou 10 minutes par jour, lui permettrait de prouver que son gain est souvent minime, eu égard aux tracas et aux fatigues d'une tâche qui n'est jamais achevée.

LES RECETTES ET DEPENSES DE LA FERME DOIVENT ETRE CONSIGNÉES AU JOUR LE JOUR.

Un premier registre de *Livre-Journal-Caisse* sert à enregistrer toutes les entrées et sorties de fonds, tous les achats et ventes au comptant et à crédit, avec, en regard, les noms des personnes qui les ont occasionnés. En tête du Journal-Caisse, on porte au début de l'exercice : 1° En recettes réalisées le montant de la caisse ; 2° En recettes à réaliser l'avoir constaté à l'inventaire, diminué de cette caisse.

On mentionne, dans deux colonnes spéciales, les ventes et achats à crédit, on enregistre le règlement avec la date, ce qui évite toute confusion et facilite le contrôle.

La balance faite chaque mois, laisse une différence qui doit correspondre à l'encaisse ; à la fin de l'année, la récapitulation fait ressortir le solde en caisse ou peut-être un déficit.

Le Livre-Caisse est insuffisant pour établir la situation du fermier, car ses opérations ne se bornent pas à des mouvements d'argent. Aussi, pour juger de l'intérêt que peuvent présenter les diverses spéculations, il est nécessaire de les sérier par nature.

Ceci nécessite un second registre, le Grand Livre sur lequel on ouvre un petit nombre de comptes : animaux, basse cour, laiterie, main-d'œuvre, froment, etc. Les articles se rapportant à chaque compte sont reportés chaque mois au Grand Livre. En fin d'exercice, lorsque les ventes des diverses denrées sont effectuées, les chiffres de ce registre donnent de précieuses indications, sur les dépenses occasionnées par telle et telle culture et les bénéfices ou pertes qui en résultent. Le fermier pourra essayer de comprimer les dépenses si le bénéfice est insuffisant ; si la culture d'une plante, continue à être déficitaire, il peut envisager son abandon au profit d'une autre culture plus rémunératrice. Il en sera de même pour les spéculatoins animales.

Notre journal et notre Grand Livre ne nous indiquent pas si notre jeune bétail augmente de valeur, la dépréciation des animaux de trait. De même la valeur des denrées, fourrages en magasin, des fumiers ne figurent pas sur les deux registres et cependant ils font partie de l'avoir du fermier, d'où pour lui la nécessité de procéder comme le commerçant à l'évaluation méthodique et à date fixe de son actif et de son passif c'est-à-dire à l'inventaire. Le Livre d'inventaire doit porter la désignation complète de chaque objet ou animal, la date de l'achat, le prix d'achat, la valeur actuelle. Ce travail ne se fait pas sans difficulté, mais avec de la bonne volonté, du bon sens et de l'ordre on en vient à bout. Avec les données du journal caisse le cultivateur peut ensuite établir son bilan, en tenant compte des espèces en caisse, de ses créances et de ses dettes. Assurément cette comptabilité exige la connaissance de quelques notions que les jeunes cultivateurs peuvent acquérir dans les écoles d'agriculture, les écoles saisonnières, auprès d'un comptable. Les avantages à en retirer sont tels que le fermier soucieux de ses intérêts n'hésitera pas à l'adopter.

LABOR.

P.S.— La méthode de compabilité de M. Sibille Président de la Société d'Agriculture de Meaux, est excellente. Les registres de cette comptabilité se trouvent à la Librairie de la Maison rustique, 26, rue Jacob, Paris.

Les Concours agricole de Quesnoy-sur-Deûle

Les concours agricoles organisés cette année par le Comice agricole de l'arrondissement de Lille, à Quesnoy-sur-Deûle, a obtenu un vif succès.

Dimanche, il y eut une sérieuse compétition entre éleveurs de gros bétail d'une part et éleveurs d'animaux de basse-cour, d'autre part.

A signaler tout spécialement l'intéressante exposition des documents agricoles de l'Ecole d'Agriculture de Vagnonville et celle des divers produits agricoles, également fort instructive, organisée par différentes maisons. Par ailleurs, on admira d'ingénieux appareils et machines.

Les juges eurent fort à faire et leur tâche fut délicate.

UN BANQUET

A 13 h. 45, un banquet réunissait à l'hôtel du Cercle un nombre respectable de notabilités, les membres du bureau du Comice agricole, des invités des représentants de la municipalité de Quesnoy et non pas d'agriculteurs de la région.

M. Guilbaut, président du Comice agricole de l'Arrondissement de Lille, présidait à la table d'honneur. On remarquait à ses côtés : MM. Grousseau, Nicolle et Crespel, députés du Nord ; Dervaux, adjoint au maire de Quesnoy ; Monsarrat, vétérinaire départemental ; Briche, directeur des Services agricoles départementaux ; Tandart, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville ; Florimond Desprez, délégué de la Société des Agriculteurs du Nord ; Lescroart, Montaigne-Quétu, H. Ghestem, Pierre Variet, Masurel, du Comice Agricole ; Vandame fils ; Breteneux, etc.

Au dessert, des discours furent prononcés par MM. Guilbaut, Crespel, Louis Nicolle, Florimond Desprez, Grousseau, Mansanat et Liénard.

Voici maintenant les résultat du concours de dimanche ;

LE PALMARES

Espèce bovine, race flamande, taureaux sans dents : 1er prix, à M. Alix Ghestem ; 2e prix, à Mme Veuve Dillies-Lauridan ; 3e prix, à M. Henri Delerue ; 4e prix, à M. Graten-Debailleul.

Taureaux pourvus de dents : 1er prix, à Mme Veuve Paul Lesaffre ; 2e prix, à M. Michel Cerisier ; 3e prix, à M. Alix Ghestem ; 4e prix à M. Albert Singier.

Catégorie spéciale, prix unique à M. Alix Ghestem.

Génisses sans dents : 1er prix, à M. H. Delerue ; 2e prix à M. Alix Ghestem ; 3e prix à Mme veuve Lesaffre.

Génisses avec deux dents : 1er prix, à M. Henri Delerue ; 2e prix, à M. Alix Ghestem ; 3e prix, à M. Disiré Delattre. — Avec quatre dents : 1er prix, MM. Carlier frères et sœurs ; 2e prix Mme Veuve Paul Lesaffre ; 3e prix, Mme Paul Lesaffre. — Avec 6 dents : 1er prix, Mme veuve Dillies-Lauridan, 2e prix M. Alix Ghestem ; 3e prix, Mme veuve Paul Lesaffre.

Vaches flamandes : 1er prix M. A. Ghestem ; 2e prix, M. Léon Dillies ; 3e prix, M. H. Lefebvre ; 4e prix, M. H. Delerue ; 5e prix, M. Désiré Delattre.

Races hollandaises : taureaux sans dents : 1er prix, M. A. Ghestem ; 2e prix M. H. Delerue.

Taureaux avec dents : 1er prix M. H. Delerue.

Génisses avec dents : 1er prix, M. Alix Ghestem ; 2e prix, M. D. Delattre ; 3e prix, M. H. Delerue ; 4e prix, M. A. Ghestem.

Vaches hollandaises : 1er prix M. H. Delerue ; 2e prix, M. A. Ghestem.

Espèce ovine : prix unique, à M. Marcel Deschildre pour un bélier. Le même propriétaire obtient les premier, 2e et 3e prix pour des brebis.

Animaux reproducteurs : 1er prix à M. A. Ghestem ; 2e prix M. H. Delerue ; 3e prix Mme Vve Lesaffre.

Vaches laitières : 1er prix, à M. Six-Lehu ; 2e prix à M. Jules Six ; 3e prix à M. Jules Si—; 4e prix à M. Six-Lehu.

Pour les groupes de vaches laitières, le prix unique est attribué à M. Six-Lehu.

Nous publierons par la suite les résultats des concours de lundi.

Les droits à pension des Combattants et Démobilisés de la Guerre

L'article 3 du décret du 2 septembre 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi des Pensions du 31 mars 1919, indique que tous les Démobilisés blessés ou malades du fait ou à l'occasion de la guerre, devront faire valoir leurs droits à pension avant l'expiration de la cinquième année de leur démobilisation et ce, avant le 2 septembre 1924.

Pour ces motifs, la Confédération générale de toutes les victimes de la guerre, 17, rue de Lancry, Paris (10e), rappelle à tous les démobilisés, blessés ou malades des suites de la guerre, d'avoir à se mettre d'urgence en instance de pension auprès du directeur du service de santé de leur région, pour parer à la forclusion du droit à réparation qui leur a été reconnu par la loi du 31 mars 1919

Pour tous renseignements complémentaires, écrire avec timbre pour réponse à la C. G. T. V. G. 7, rue de Lancry, Paris, (10e).

MOINS DE NAISSANCES PLUS DE DÉCÈS

Paris 28. — Voici les résultats fournis par le ministère du travail, du mouvement de la population en France (90 départements), au cours des premiers trimestres 1923 et 1924 (nombres provisoire).

Le premier chiffre s'applique à 1924, le deuxième à 1923 :

Total des décès	219.045	190.036
Mariages	77.088	70.656
Divorces	4.886	5.666
Naissances	195.006	19.1065
Mort-nés	8.152	9.158
Décès :		
Moins d'un an	18.447	11.014
Un an et plus	200.598	171.022
Excédent de naissances en 1923	» »	6.069
Excédent de décès en 1924	24.039	» »

Pendant le premier trimestre 1924, le nombre des mariages a été supérieur d'un dixième environ à celui de la période correspondante de 1923 ; le nombre des enfants nés vivants est resté stationnaire, ainsi que la mortalité infantile. Au contraire, le nombre total des décès s'est accru de 190.036 à 219.045 ; il en a été de même dans d'autres pays, par exemple en Angleterre, où le nombre des décès s'est élevé de 124.720 pendant les premiers trois mois de 1923, à 160.279 pendant le premier trimestre 1924.

T.S.F.

TOUR EIFFEL. — 1. 16 h. 15 à 19 h. 15, concert avec le concours de Mmes Hamelin, Doyen, Berti, Delmas, Laffont, Gillart, cantatrices de l'Opéra ; de Mlle Carmen Guilbert, 1ed prix du Conservatoire de Paris, pianiste ; de M. Jean Doyen, 1er prix du Conservatoire de Paris, pianiste, et de l'Ecole de mandoline de M. Demangeot. Programme : Prélude de l'après-midi d'un faune ; 2 pianos Debussy, par Mlle Carmen Guilbert et Jean Doyen : Carillon dans les bois, Jean Doyen.

RADIO-PARIS. — 1. 12 h. 30 : Cours des changes, des cotons, des cafés, etc. ; 12 h. 45 : Radio concert par l'Orchestre tzigane Radio-Paris : 1. Hi lel hi lo (Shuster) ; 2. Last night on the bach porch (Brown) ; 3. Cara piccina (Lama) ; 4. Out bois de Boulogne (Knight) ; 5. S'aimer (Gabaroche) ; 6. Say it with ukuelle (Comrad) ; 7. Marechiare (Fosti) ; 8. Barney google (Rosc) ; 9. Lieb eslied (Kriesler) ; 10. Luisito (Fortanato) ; 11. The famous jazz (Wilkinson) ; 12. Rêve (Ambrosio) ; 13. Jimping step (Rinaldi).— 13 h. 45 : Fin de l'émission. — 16 h. 30 : cours de la Bourse du Commerce de Paris (blé, avoine, sucre) ; clôture des changes et des valeurs ; cours des métaux. — 16 h. 45, Radio-concert : 1. Romance sans paroles, piano (Mendelssohn) ; 2. Fantaisie sur Don Juan ; violon (Sarasate) ; 3. Air de Céphale et Progris (Gréry), chant, Mlle Bodeux ; 4. Clarinette ; 4 bis, Mon gal moulin (Ricourt), chant, Mlle Broussaud ; 5. Fantaisie impromptu, piano (Chopin) ; 6. Monologue ; 7. Au printemps (Wool Lett), chant, Mlle Bodeux ; 8. Clarinette ; 9. Scherzo en si mineur, piano (Chopin) ; 10. 2 préludes, violon (Robert Bernard) ; 11. Près du ruisseau (Th. Dubois), chant, Mlle Bodeux ; 12. Clarinette ; 13. Invention en fa majeur, piano (Bach3) ; 14. Sonatine, violon et piano (Schubert) : — 17 h. 45, cours divers ; extraits de la presse ; Causerie par Mlle Marguerite Javal, secrétaire général du Secours d'urgence dans les régions libérées sur : « Le Réveil de la France mutilée ». — 20 h. 30, conférence faite par M. Amant, commissaire général des Courses à l'Automobile-Club de France, sur : « L'Organisation des Grands Prix d'Europe qui auront lieu à Lyon fin juillet, commencement août » ; Courses, cours divers ; chronique littéraire ; conférence : « Mes enfants sont beaux et bien faits ». — A 21 heures : Soirée littéraire et musicale donnée en l'honneur du centenaire de J. H. Famre, peintre de la vie des insectes : Causerie par M. Charles Clerc. 1. a) Le grillon (Floriani ; b) Le manteau royal (Victor Hugo), poésies dites par M. Marcel Laporte ; 2. a) Chanson de l'abeille de la Reine Topaze (V. Massé) ; b) Les coccinelles (Massenat) ; chant, Mme Andrée Cortyl ; 3. a) Les papillons (Richepin) ; Les abeilles (Mme Greigh), poésies dites par Marcel Laporte ; 4. a) Le papillon (Dampras) ; b) La chanson de la cigale (Lecocq), chant, Mme Andrée Cortyl ; 5. a) La coccinelle (Victor Hugo) ; b) J.-H. Fabre, sonate (Edmond Rostand), poésies dites par M. Charles Clerc ; 6. Chanson du grillon (Massenet), chant, Mme Andrée Cortyl ; 7. La cigale et la fourmi, fable à l'envers (Charles Clerc), poésie dite par l'auteur ; 8. Le hanneton (Milhaud), monologue dit par Radiolo. — 22 h., Radio-dancing.

Tous les soirs, à partir de 18 heures, audition publique et gratuite dans le HALL DU REVEIL DU NORD, 186 bis, ue de Paris, Lille.

Bulletin Economique

MARCHÉS DE LA RÉGION

HENIN LIETARD, 27. — Œufs, 13 à 14 fr. le quart ; beurre, 6.50 à 7 fr la livre ; fromages : maroilles, 6 à 7 fr. pièce ; roquefort, 12 à 14 fr. ; gruyère ; 12 à 14 fr. ; hollande, 7 à 14 fr. ; camembert, 1.75 à 2.75 pièce ; Viandes : veau, 10 à 13 fr. le kilo ; bœuf, 5.50 à 15 fr. ; mouton, 10 à 14 fr. ; porc, 10 à 12 fr. ; jambon de pays, 24 fr. ; jambon étranger, 11 fr. ; cheval, 3 à 12 fr. Volailles : poules, 10 à 20 fr. pièce ; poulets, 25 fr. la couple ; canards, 15 à 22 fr. ; oie, 25 à 30 fr. ; lapin, 12 à 30 fr. ; pigeon, 10 à 12 fr. la couple. Poissons : raies, 1 à 3 fr. ; merlans, 0.20 à 0.50 ; carrelets, 0.25 ; maquereaux, 0.50 à 1.50 ; roussettes, 0.50 à 3 fr. ; crevettes, 3 fr. la livre ; poissons d'eau douce, 4 fr. Légumes : pommes de terre, 1 fr. le kilo ; carottes, grosse botte, 1.50 ; navets, 1.50 ; choux verts, 1 fr. ; choux-fleurs, 2.50 ; poireaux, 2 fr. ; oignons, 1.50 ; salade, 0.10 ; tomates, 3 fr. ; cerises, 2 à 3 fr. ; fraises, 5 fr. ; petits pois, 1.50.

PERDU... UN BEAU TEINT

En réalité, une femme ne perd jamais ce teint frais et rose, cette peau douce et veloutée du visage qui est l'apanage de sa jeunesse. Ce teint existe toujours mais il n'est plus apparent; toutefois, il est facile de le retrouver. Masqué par une couche de peau morte et desséchée, votre teint réel, celui de vos vingt ans, peut être révélé par l'usage de la Cire Aseptine. Ce voile d'épiderme jaune, plein d'imperfections, peut être absorbé en 8 ou 10 jours, si vous appliquez la Cire Aseptine chaque soir, avant de vous coucher; les résultats seront obtenus sans que vous-même vous en rendiez compte, et un simple essai suffira pour vous convaincre. La Cire Aseptine se trouve en vente partout en tubes et en pots.

Bourse d'affrêtement de Douai

SEANCE DU 27 JUIN

Pont-à-Vendin Gennevilliers, 20.25 ; Harnes-Leffrinckouke, 6.75 ; Pont-à-Vendin-Bas Vignons 23.00 ; Gayant-Auby, 5.00 ; Violaines-Origny-Ste-Benoite, 15.00 ; Gayant-Paris La Villette, 20.50 ; Escarpelle-Paris, environs, 20.50 ; Ostricourt-Paris environs, 21.00 ; Harnes-Flers-en-Escrebieux, 5.00 ; Gayant-Paris environs, 20.50 ; Gayant-St-Quentin, 10.00 ; Noyelles-Fouchy-lez-Arras, 5.75 ; Gayant-Escaudœuvres, 5.65 ; Bruay Bruxelles, Bas Vergote, 14.00 ; Bruay Anvers, bassins, 12.50 ; Noyelles-Paris, environs, 20.60 ; Vendin-Auby, 5.00 ; Noyelles-Clichy, 20.10 ; Vendin-Beautor, 12.75 ; Gayant-Nogent-sur-Marne, 21.25 ; Gayant-Auby, 5.00 ; Ostricourt-Epernay, 25.50 ; Escarpelle Rocourt, 10.00 ; Gayant-Rouen (briquettes), 21.50 ; Bruay-St-Pol-sur-Mer, 5.50 ; Bruay-Rosendael, 5.60 ; Harnes-Nogent-sur-Marne, 21.75 ; Harnes-Gennevilliers, 20.00 ; Vendin Malines (gaz), 13.25 ; Harnes-Auby, 5.00 ; Harnes-Billancourt, 20.75 ; Harnes-Clichy, 20.50 ; Gayant-Lamotte-Breuil, 16.00 ; Beuvry-Boulogne-sur-Seine (chaux et ciment), 22.65 ; Bruay Nanterre, 21.00 ; Vendin-Amiens, 16.50; Vendin-Paris environs, 21.00.

MARCHES DES COTONS

LE HAVRE, 30. — Clôture. — Tendance calme ; ventes, 3.400 balles : juin, 680 ; juillet, 679 ; août, 675 ; septembre, 646 ; octobre, 617 ; novembre, 609 ; décembre, 605 ; janvier, 600 ; février, 598 ; mars, 596 ; avril, 593 ; mai, 590.

LIVERPOOL, 30. — Clôture. — Juin, 1532 ; juillet, 1530 ; août, 1523 ; septembre, 1466 ; octobre, 1441 ; novembre, 1427 ; décembre, 1417 ; janvier, 1409 ; février, 1405 ; mars, 1399 ; avril, 1394 ; mai, 1384.

NEW-YORK, 30. — Juillet, 2915 ; octobre, 2485 ; décembre, 2418 ; janvier, 2397.

BRACELETS-MONTRES

de toutes formes

EN PLATINE, OR, ARGENT, PLAQUÉ OR

En vente chez les bons Horlogers-Bijoutiers

BOURSE DE PARIS DU 30 JUIN

Rentes Françaises	Cours d. j.	Rentes Françaises	Cours d. j.
3 % perpétuel..	52 65	Crédit National	
3 % amortissab.	63 ..	1919	.. ..
3 ½ % amortis..	80 65	1920	418 ..
4 % 1915-16	67 80	1921	470 ..
4 % 1917	55 40	1922 janvier	466 ..
4 % 1918	55 70	1992 juillet	498 ..
5 % 1920	80 65	1923	450 ..
6 % 1920	79 20	1923 juin	416 ..
Bons 6 % 1922	492 ..	1924	450 ..
» 1923	479 50	Société Marseill.	
1923	472 25	de Crédit, a. 1.	525 ..

Peu d'affaires. Les valeurs à change sont toujours très demandées.

Nos Rentes sont calmes et sans grand mouvement.

Une dépression s'est produite sur les valeurs Russes à propos desquelles les nouvelles émanant de milieux Russes apportent une note très discordante paralysant l'action de notre gouvernement.

On a vendu les Fonds Turcs.

Nos grandes Banques sont bien tenues. Légère amélioration du groupe Mexicain.

De bons achats en Rio et Pennarroya.

Les Sucrières sans variation.

Les Pétrolifères s'inscrivent en hausse, sous l'action d'importants rachats de vendeurs.

En coulisse, l'ensemble des valeurs est en progrès. Huanchaca bien traitée.

L'INFORMATEUR FINANCIER.

Comptoir Régional des Flandres

COLICHE, QUAEGEBEUR et Cie

LILLE —« 6, Rue Lepelletier, 6 »— LILLE

(A 10 mètres de la Bourse)

Toutes Opérations de Bourse, Change, Coupons

de 8 h. 30 à 18 heures, SANS INTERRUPTION

—« MÊME le SAMEDI »—

R. C. Lille, 26271.

LE CHANGE

PARIS, 30. — Clôture. — Londres, 81.95; New-York, 18.94 ; Belgique, 87.075 ; Danemark, 309 ; Espagne, 254.25 ; Hollande, 711.50 ; Italie, 81.45 ; Norvège, 254 ; Prague, 56.30 ; Roumanie, 780 ; Suède, 503 ; Suisse, 336.75 ; Vienne, 26.75.

PHOTOGRAVURE

TOUS GENRES DE CLICHÉS pour Annonces et Catalogues

TRAIT - SIMILI-GRAVURE - - sur Zinc et sur Cuivre

LA Presse Populaire 186 bis, Rue de Paris, LILLE

EXÉCUTION RAPIDE & SOIGNÉE

R. C. Lille 11.718

Imprimerie du *Réveil du Nord* 186 bis, rue de Paris, Lille.

Le gérant : Emile GEST.

FEUILLETON DU 2 JUILLET 1924. — N° 30

LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

PAUL FÉVAL FILS

Rodel, qui était resté debout, s'assit ; il croisa les bras sur la poitrine et répondit tranquillement :

— Causons !

— Oh ! c'est assez causé ! s'écria Sixte.

— Je vous demande pardon, reprit Rodel, ce n'est pas assez, puisque nous ne nous sommes pas compris encore.

« Asseyez-vous et écoutez-moi. Après, vous verrez ce que vous avez à faire... Là ! vous vous calmez, c'est bien ; la couleur remonte à votre visage et c'est heureux pour vous. Point de gestes, je vous prie ! Soyez patient ! Je le suis bien, moi !

« Vous avez criminellement épousé Jeanne Guiraud, ma petite Jeanne, l'enfant que j'ai vu naître et grandir, l'enfant que vous avez faite orpheline ! Or, cette enfant, je l'aime ! Si votre nature eût été bonne, soyez sûr que je vous eusse aimé de même, car vous avez dans les veines un sang qui m'est cher !

« Mais dès votre jeunesse vous avez laissé deviner ce que vous deviez être : un homme faible, lâche et méchant. Enfant, vous fuyiez devant vos camarades, vous les dénonciez sans cesse, la crainte vous courbait jusqu'à terre ! Je ne vous ai jamais connu une noble pensée ni un amour ! Homme, vous avez satisfait toutes vos passions, à quelque prix que ce soit : Vous êtes de ces misérables êtres dont les femmes font leur jouet... vous m'entendez bien...

« Tout cela m'est égal, vivez comme bon vous semble : c'est votre affaire.

« Seulement, je vous défends de rendre Jeanne malheureuse ! Or, si vous vous installez à Marseille, auprès de votre maîtresse, pour tromper votre femme et votre b